

VILLE DE SAINT-MALO

DEMANDE DE PRELEVEMENT SUR COMPTE BANCAIRE OU POSTAL

Désignation de l'organisme créancier

VILLE DE SAINT-MALO
B.P. 147
35408 - SAINT-MALO Cédex
Désignation de l'établissement teneur du compte :
Trésorerie Municipale
14, avenue Jean Jaurès
35402 - SAINT-MALO Cédex

Désignation du titulaire du compte à débiter

Nom et prénom :
Rue : N° :
Département n° Ville :
Désignation de l'abonné (si différent)
Nom - prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :

Je vous prie de bien vouloir débiter, après notification, à la condition qu'il présente la provision nécessaire, mon compte ci-dessous pour le sommes dont je vous serai redevable au titre des factures de restauration scolaire, accueil de loisirs des mercredis et petites vacances, de l'accueil périscolaire dues à la régie de Saint-Malo.

Désignation du compte à débiter :

N° Banque Guichet Compte RIB

A. Le Signature de l'utilisateur

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 01/04/1980 de la Commission Informatique et Liberté.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

N° national Emetteur

5 7 8 2 7 6

Nom, prénom et adresse du titulaire du compte à débiter

Form box for account holder name and address

A Nom et adresse de l'établissement bancaire ou postal (1)

Form box for bank/postal institution name and address

Je vous prie de bien vouloir débiter, sans autre avis, à la condition qu'il présente la provision nécessaire, mon compte

N° Banque Guichet Compte RIB

Du montant des factures de restauration scolaire, accueil de loisirs des mercredis et petites vacances, de l'accueil périscolaire dues à la régie de Saint-Malo.

Trésorerie Municipale
14 avenue Jean Jaurès
35402 - SAINT-MALO Cédex

Désignation de l'Organisme créancier : Ville de SAINT-MALO
B.P. 147 35408 - SAINT-MALO Cédex

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec la ville de Saint-Malo.

Prière de remettre les deux parties de cet imprimé à votre Créancier sans les séparer, en y joignant obligatoirement un RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE OU POSTAL récent

A. le Signature du titulaire du compte à débiter

(1) Et, éventuellement, désignation du Guichet